

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avis de vacance d'emploi de directeur ou de directrice de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC)

NOR : TREK2210066V

L'emploi de directeur de l'École nationale des ponts et chaussées sera vacant à compter du 6 septembre 2022. Le directeur est nommé pour cinq ans par décret pris sur proposition du ministre chargé du développement durable, après avis du conseil d'administration. Il peut être renouvelé une fois dans ses fonctions pour une durée égale.

La résidence administrative de l'emploi est située à Champs-sur-Marne (77).

L'école est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre chargé du développement durable, constitué sous forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation.

Elle compte près de 1 900 étudiants, dont 185 doctorants inscrits en formation doctorale à l'École nationale des ponts et chaussées et 100 enseignants-chercheurs. Figurant parmi les toutes premières écoles pour l'excellence de sa formation d'ingénieurs, elle poursuit depuis plusieurs années le développement de sa recherche partenariale, en lien avec le monde économique et avec pour ambition de réussir la transition écologique et énergétique. Le chiffre d'affaires de la recherche contractuelle dépasse les 10 M€. Son budget s'élève à environ 52 M€

En application du décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées et du décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ponts, des eaux et des forêts, peuvent faire acte de candidature les ingénieurs du corps des ponts, des eaux et des forêts.

L'article 18 du décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié précité, dispose que « le directeur dirige l'établissement, le représente en justice et à l'égard des tiers dans tous les actes de la vie civile.

Il exerce toutes les compétences qui ne sont pas attribuées à une autre autorité par le présent décret, et notamment :

- 1° Il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration ;
- 2° Il prépare le budget et le présente au conseil d'administration. Il en assure l'exécution ;
- 3° Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'établissement et nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;
- 4° Il élabore le règlement intérieur de l'établissement public qu'il soumet au conseil d'administration ;
- 5° Il élabore le règlement de scolarité qui est soumis au conseil d'administration ;
- 6° Il est ordonnateur principal des dépenses et recettes ;
- 7° Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration ;
- 8° Il est responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement ;
- 9° Il préside le conseil de l'enseignement et de la recherche ;
- 10° Il conclut les contrats et conventions dans le respect des dispositions du 11° de l'article 17 du présent décret ;
- 11° Il signe les diplômes mentionnés à l'article 3 ;
- 12° Il peut déléguer sa signature aux directeurs adjoints et, dans la limite de leurs compétences, aux responsables des services de l'école. »

Les principaux enjeux du directeur ou de la directrice seront le renforcement de la recherche et de l'enseignement dans toutes les dimensions de la transition écologique afin de permettre à l'École de se positionner comme une institution clé dans ce domaine, et à cet effet, la recherche d'une intégration poussée avec l'Institut Polytechnique de Paris, notamment autour des enjeux de la décarbonation de l'économie, du climat et de l'évaluation des politiques publiques, ainsi que la consolidation et le développement du riche partenariat existant avec l'Université Gustave Eiffel autour de la thématique de la ville et de l'aménagement durable, ainsi qu'un renforcement des capacités de recherche de l'École et la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2020-2024.

Compétences recherchées, nature et niveau d'expériences professionnelles attendues

Le futur candidat ou la future candidate devra disposer d'une expérience de direction, d'une expérience professionnelle dans un des domaines de l'École (transition écologique, urbanisme et construction, transports et infrastructures, énergie et climat, industrie, science des données et modélisation mathématique, économie et statistiques, aménagement et développement des territoires, environnement et santé) et d'une expérience réussie dans le champ de la recherche, de la recherche et développement ou de l'enseignement supérieur. Il ou elle devra impérativement maîtriser la langue anglaise et être en capacité d'établir un dialogue fluide avec la tutelle et toutes les parties prenantes des sites de Palaiseau et Champs-sur-Marne dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs et performance 2022-2026. A l'écoute des besoins des futurs employeurs, publics et privés, il ou elle devra promouvoir les actions de l'école et fédérer les équipes composées d'enseignants, de chercheurs et de personnels administratifs. Disposant d'une forte expérience de management, il ou elle devra justifier de compétences en gestion administrative et financière et d'une capacité à conduire le changement.

Modalités de sélection

Une commission de sélection, constituée de membres du conseil d'administration de l'école, est chargée d'examiner les candidatures afin d'établir une liste des candidats qui seront auditionnés en vue d'une proposition au conseil d'administration. A partir du rapport de la commission, le conseil d'administration proposera au ministre de la transition écologique, la candidature du futur directeur ou de la future directrice.

Les candidats ou candidates devront adresser un dossier comprenant :

- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation ;
- une note présentant leur analyse des enjeux actuels et futurs de l'école sur le plan académique et scientifique.

Ces documents doivent mettre en valeur les expériences et compétences permettant d'apprécier l'adéquation de la candidature au profil recherché. Ils doivent être adressés dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française, uniquement par voie électronique et simultanément aux adresses suivantes :

- delcd.sg@developpement-durable.gouv.fr ;
- ppste.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Les candidats ou candidates peuvent obtenir tous renseignements complémentaires par messagerie en s'adressant au service du pilotage et de l'évolution des services à : ppste.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr.